



Toutes les offres

de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances



PROFESSIONNELS DU TOURISME & DES LOISIRS

Parce que les vacances, c'est essentiel

Découvrez les avantages du Chèque-Vacances



- ✓ Pour régler des dépenses de **vacances** et de **loisirs**, pour toute la famille et **toute l'année**.
- ✓ Utilisable **en France** (départements et régions d'Outre-Mer inclus) et à destination de l'**Union Européenne**.
- ✓ **Valable deux ans en plus de son année d'émission et échangeable** en fin de validité.*

Classique ? / ou / Digital ?

2 formats pour tous les modes d'encaissement et tous les usages de vos clients !

+ de 1,82 milliards d'€ de Chèques-Vacances ont été émis en 2023

CHÈQUE-VACANCES CLASSIC



Les avantages pour vous

- > Des coupures prépayées et sécurisées
- > Pour vous régler sur place ou par courrier
- > Un remboursement garanti, en envoyant les coupures par courrier à votre rythme
- > Un remboursement en 5 jours ouvrés après réception des titres, directement sur votre compte bancaire

Les avantages pour vos clients

- > Des coupures de 10, 20, 25 et 50€, non sécables, valables 2 ans en plus de l'année d'émission
- > Règlement sur place ou à envoyer par courrier

CHÈQUE-VACANCES CONNECT



Les avantages pour vous

- > Un encaissement sans contact et zéro papier
- > Une solution d'encaissement adaptée à toutes les situations : sur place, par téléphone ou email, e-commerce
- > Une gestion automatique des transactions
- > Un remboursement en 5 jours ouvrés après chaque transaction, directement sur votre compte bancaire

Les avantages pour vos clients

- > Une application mobile de paiement sans contact pour régler sur place, à distance et en ligne, au centime près



Les Chèques-Vacances sont distribués à plus de 4,88 millions de bénéficiaires.

Rejoignez le réseau Chèque-Vacances !



Développez votre activité avec le Chèque-Vacances

- Bénéficiez d'un potentiel de 4,88 millions de clients (11 millions avec leurs familles).
- Profitez de plus de 1,82 milliard d'euros de Chèque-Vacances émis⁽¹⁾ pour le secteur du tourisme et des loisirs.
- Favorisez le recrutement d'une nouvelle clientèle.
- Encouragez la fidélisation de vos clients.

Profitez d'outils de communication pour développer votre visibilité

- Bénéficiez d'une page de présentation gratuite visible sur notre site leguide.ancv.com, décrivant en détail votre offre et votre activité.
- Relayez vos offres et promotions :
 - dans les **pages des chèquiers** diffusées auprès de nos bénéficiaires de Chèque-Vacances Classic
 - avec l'**emailing sponsorisé promotionnel** envoyé par l'ANCV à une sélection de bénéficiaires
- Disposez d'une vitrophanie et d'outils de communication disponibles dans votre espace dédié :

**NOUVEAU
SERVICE**

EN SAVOIR + :
espace-ptl.ancv.com

Et bien sûr des remboursements garantis

- Vous êtes remboursés 5 jours ouvrés après les transactions en Chèque-Vacances Connect et après l'envoi des chèques pour le Chèque-Vacances Classic.
- Conçus avec la Banque de France, les Chèques-Vacances Classic bénéficient d'un niveau de sécurité maximum. Grâce aux coupures prépayées, vous évitez les impayés.
- Les titres sont valables 2 ans en plus de leur année d'émission⁽²⁾.

(1) Chiffres 2023. (2) Les Chèques-Vacances portent une date de validité. Les titres non utilisés au cours de leur période de validité, peuvent être échangés, dans les trois mois après la fin de validité. Retrouvez les conditions d'échange sur le site <https://leguide.ancv.com>

Acceptez les Chèques-Vacances !

Conventionnez-vous gratuitement en ligne pour accepter le Chèque-Vacances

1

Rendez-vous sur votre espace dédié :

espace-ptl.ancv.com

2

Cliquez sur « Créer mon compte » et vérifiez votre éligibilité au Chèque-Vacances.

À noter : munissez-vous de votre numéro de Siret et de votre RIB au format pdf, jpg, gif ou png.

3

Créez votre compte afin de recevoir par e-mail votre identifiant et un lien de connexion.

À noter : conservez précieusement votre identifiant et votre mot de passe. Une fois conventionné, ils vous permettront de vous connecter à votre espace dédié.

4

Laissez-vous guider pour compléter votre conventionnement.



Votre dossier est transmis à l'ANCV pour instruction, validation et signature. Vous serez informé par e-mail de la finalisation du conventionnement.

Nos Tarifs

- > **Une commission unique et fixe de 2,5% :** prélevée sur vos remboursements, elle contribue au financement des programmes d'action sociale de l'ANCV
- > **Aucun de frais d'adhésion**

Pour vous faire rembourser

- > **Chèque-Vacances Classic :** envoyez les titres accompagnés du bordereau de remise, à l'adresse indiquée sur vos bordereaux ou sur votre espace dédié.
- > **Chèque-Vacances Connect :** recevez vos remboursements directement sur votre compte bancaire, sans démarche supplémentaire.
- > **Dans votre espace dédié,** suivez vos remboursements 24h/24 et 7j/7

* La commission contribue au financement des programmes d'action sociale de l'ANCV.

Gérez votre activité dans votre espace dédié

Découvrez les fonctionnalités de votre espace
24h/24 et 7j/7 :

- ✓ **Suivre vos remboursements** en temps réel, télécharger vos bordereaux de règlement, commander des bordereaux de remise
- ✓ **Encasser le Chèque-Vacances Connect** avec l'espace d'encaissement
- ✓ **Mettre à jour votre offre et votre activité** visibles sur Leguide.ancv.com
- ✓ **Gérer votre compte** pour mettre à jour vos informations (RIB, établissements, adresse...)
- ✓ **Télécharger les outils de communication** mis à votre disposition
- ✓ **Adresser vos demandes** à notre service client

Rendez-vous sur

espace-ptl.ancv.com



Accepter nos produits c'est être un acteur engagé de l'accès aux vacances pour tous

Allez plus loin... Et devenez un acteur solidaire en proposant des séjours à destination des familles avec le programme de départ en vacances, Bourse Solidarité Vacances (BSV).

BSV, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'offres de séjours et de loisirs solidaires d'une semaine, proposées à des personnes à revenus modestes exclues des vacances, ayant besoin d'une aide financière pour pouvoir partir (familles, jeunes adultes, personnes en situation de handicap...).

Pour vous professionnels, vous proposez vos offres :

- > à des périodes accessibles au plus grand nombre,
- > autant que vous le souhaitez (une ou plusieurs), pendant toute la durée de la convention,
- > à des tarifs solidaires (contacter l'ANCV pour des précisions).

Comment devenir partenaire ?

En signant une convention de partenariat entre votre structure et l'ANCV : une fois signée et pendant toute la durée de la convention, vous proposez autant d'offre que vous le souhaitez.

- > Rendez-vous sur : www.ancv.com/bourse-solidarite-vacances-bsv
- > Ou contactez-nous par e-mail : service-bsv@ancv.fr

**DÉPART
18:25**

PAR CHÈQUE-VACANCES

**Le programme d'aide au départ en vacances
pour les jeunes de 18 à 25 ans**

Certains de vos collaborateurs ou leurs proches ont entre 18 et 25 ans ?

Ils sont en contrat d'apprentissage, d'alternance ou en contrat aidé ? Ils sont étudiants boursiers, volontaires Service Civique ou disposent de revenus modestes ?

Le programme Départ 18:25 est fait pour eux

Départ 18:25 propose toute l'année un large choix de séjours adaptés aux envies et aux budgets des jeunes ! En plus des **tarifs avantageux** proposés sur le site depart1825.com, ils peuvent bénéficier d'une **aide financière pour compléter leur budget vacances**.



En savoir plus
depart1825.com

Avec le Chèque-Vacances et l'ANCV, vous choisissez la solidarité



Un cercle vertueux

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances utilise ses excédents de gestion générés par le Chèque-Vacances pour financer ses programmes d'action sociale.

C'est plus de **272 900 personnes en situation de fragilité** qui accèdent chaque année aux vacances grâce à l'**engagement solidaire** de toutes les parties prenantes : salariés, professionnels du tourisme et des loisirs, CSE, COS, CAS, Petites Entreprises.

Une innovation sociale qui dure depuis plus de 40 ans et qui n'existe nulle part ailleurs.





Nous vous accompagnons

Pour créer votre compte, suivre vos remboursements et retrouver toutes les informations et la documentation à télécharger, RDV 24h/24 & 7j/7 sur votre espace dédié.

EN SAVOIR + :

espace-ptl.ancv.com

Nous contacter

0 969 320 616

Service gratuit
+ prix appel



Form-professionnels@ancv.fr

Nous retrouver :

www.cheque-vacances.com/professionnels-tourisme-loisirs/



Profitez vous aussi des avantages de l'ANCV

Vous disposez d'un Comité Social et Économique ?

Vous êtes employeur de moins de 50 salariés ?

Le Chèque-Vacances c'est aussi pour vous !



LE TRI
+ FACILE

